

Fiche technique 2/12

Microstructures

La mise en place de microstructures est la mesure commune à toutes les exploitations participant au projet de réseau écologique.

Le nombre de microstructures à mettre en place dépend de la SAU en réseau: SAU <10 ha: 1 microstructure par 40 a de SCE, SAU 10-20 ha: 6 microstructures, SAU 20-30 ha: 12, SAU 30-50 ha: 18, SAU >50 ha: 24.

Les 5 types de microstructures

A. Tas de branches ou de pierres

Tas de 2 m² et 1 m de haut minimum (un tas n'est jamais trop grand), placés en lisière de forêt, le long des haies ou dans les pâturages extensifs, distants d'env. 30 à 50 m.

(1 tas = 1 microstructure)



B. Bandes non fauchées dans les prairies non SCE

Surfaces de 1 are et 1 m de large au minimum, maintenues au moins pendant 8 semaines après la première coupe.

(1 are = 1 microstructure)



C. Surfaces de sol nu

Surfaces de 10 m² min. dans les prairies extensives ou les pâturages extensifs, 25% de couverture végétale max., pas de produits chimiques pour maintenir la surface ouverte.

(10 m² = 1 microstructure)



D. Patches pour l'alouette

Patches de 3 x 9 m dans les cultures, semés d'herbacées sauvages, à raison de 3 patches pour 1 hectare, déplacés chaque année (cf. mesure IP-Suisse).

(3 patches = 1 microstructure)



E. Petites mares, gouilles

Petites surfaces humides/mouillées de 2 m² au minimum.

(2 m² = 1 microstructure)



Photos: © Jacques Studer

La mise en place des microstructures peut être répartie sur les 6 ans que dure le projet. Au minimum 1/6 du nombre total doit toutefois être mis en place chaque année.

